



Soutien au développement de la filière de production cinématographique et audiovisuel

Objectifs

Soutenir et accompagner les structures de production audiovisuelle et cinématographique par le financement de programmes de films en phase de développement. Cette aide permet de financer les étapes préalables à la mise en production et les travaux nécessaires à la préparation et à la présentation des projets aux partenaires potentiels, dans le cadre d'un plan de développement qui comprendra le développement d'au minimum deux projets, un travail de promotion et de stratégie globale de la structure.

Bénéficiaires

Sociétés ou associations professionnelles dotées de la personnalité juridique du secteur de la production cinématographique et audiovisuelle, possédant un établissement stable en Normandie ou justifiant d'un lien culturel avec la région Normandie, à jour de leurs obligations fiscales et sociales, et présentant une situation financière saine.

Caractéristiques de l'aide

L'aide sera apportée sous forme de subvention versée en deux fois : une avance de 70% à la signature de la convention, le solde de 30% sur présentation d'un bilan financier et d'un compte-rendu sur l'utilisation des fonds publics et des démarches entreprises pour la réalisation du programme soutenu. Ce bilan devra être produit dans un délai de 12 mois après signature de la convention. L'aide est plafonnée à 20 000 € par structure et par an. Son attribution et son montant seront fonction du nombre et de la nature des projets développés.

Contacts

Contacts

Benoit Pétel

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels

Chargé de projets industries culturelles

02 35 52 21 39

Pour toute question relative au livre et au cinéma